

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

N° DCD2025_05_04

Le mardi 13 mai 2025 à 18h00,

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Galicière à Chatte, sous la présidence de M. Raphael Mocellin. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Date de convocation : 25/02/2025

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Présents : Raphael MOCELLIN, Laurent GARNIER, Marie-Lyne LONGIS, Patrice FERROUILLAT, Vincent DUMAS, Dorothee LOCATELLI, Valérie PENARD, François BALLOUHEY, Nadia CROUZET, Nicole NAVA, Dominique DORLY

Excusés / absents : Stephan AMOZIGH, Natacha PETTER, Hervé DUQUESNE, Philippe ROSAIRE, Geneviève MOREAU GLENAT, Patrick SEYVE, Philippe DESPESE, Denise GLEIZE, Isabelle DUQUESNE, Philippe STREF

Secrétaire de séance : Angélique FELLAHI

Objet : RAPPORT ACTIVITE 2024

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

L'Office de Tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère présente au Comité de Direction son rapport d'activité pour l'exercice 2024, *en annexe à la délibération.*

2- DELIBERATION

A la suite de cette présentation, le président soumet au vote ce rapport d'activité de l'office de tourisme pour l'année 2024 :

Sur rapport de Monsieur le Président,

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L133-7 du code du tourisme,

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux EPIC

Vu les statuts de l'Office de Tourisme,



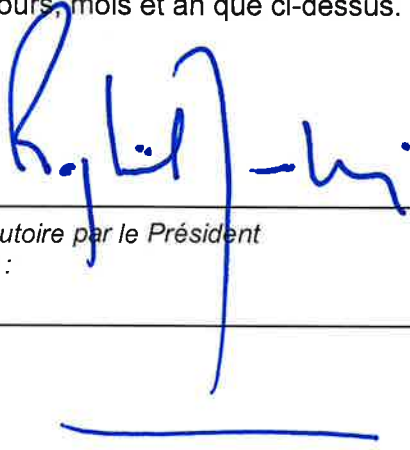
Le Président demande le vote du rapport d'activité 2024 de l'office de tourisme :

Nombre de VOTANTS : 9
Nombres de POUVOIRS : 2
Nombres de POUR : 9
Nombres de CONTRE : 0
Nombres de ABSTENTION : 0

Après discussion, les membres du Comité de Direction de l'EPIC décident, à l'unanimité :
- **d'approuver** le rapport d'activité 2024 de l'office de tourisme ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël



Délibération certifiée exécutoire par le Président
Transmis en Préfecture le :
Affiché le :

